

pour le Canada, d'une annexe sur les questions de nationalité devant servir de cadre juridique aux fins de la protection consulaire à accorder aux Canadiens qui ont également la nationalité hongroise et qui visitent la Hongrie. On s'attend à ce que les deux documents soient signés après consultation avec les provinces sur les articles traitant de questions qui relèvent de leur compétence. Notons aussi un échange de notes réclamant la mise en application plus poussée des dispositions de l'Acte final d'Helsinki dans le contexte de nos relations bilatérales. Enfin, un mémoire d'entente sur la radiodiffusion a été signé, en juin, entre la société Radio-Canada et la Société de radiodiffusion hongroise.

Les relations avec la Tchécoslovaquie ont été rehaussées par la visite qu'a effectuée à Prague, en août, le secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Par ailleurs, une délégation de hauts fonctionnaires canadiens s'est rendue à Prague en octobre pour entreprendre des discussions devant mener à une convention consulaire et à des accords sur des questions connexes comme la double nationalité.

Alors qu'il se dirigeait vers Cuba, le chef d'État de la République démocratique allemande a profité d'une escale à Gander pour rencontrer des hauts fonctionnaires du Ministère. D'autre part, une délégation parlementaire canadienne a participé au congrès de l'Union interparlementaire à Berlin-Est, en septembre. Les discussions au niveau officiel se sont poursuivies sur les questions d'un élargissement des relations commerciales et de l'opportunité de conclure un accord commercial officiel.

La présence au Canada d'une importante communauté d'origine yougoslave influe grandement sur les relations bilatérales avec la Yougoslavie. En effet, de nombreux contacts culturels, commerciaux et familiaux contribuent à la compréhension mutuelle et aux bonnes relations entre les deux pays. Le commerce s'est accru constamment au cours des ans, mais les deux parties conviennent que le chiffre d'affaires global ne correspond pas aux possibilités. La signature d'un accord d'assurance-investissements étrangers, en décembre 1979, et l'octroi d'une ligne de crédit de la SEE de 500 millions de dollars américains devraient contribuer à l'expansion des relations économiques bilatérales.

Les dirigeants yougoslaves ont usé très efficacement de l'influence de leur pays dans leurs efforts pour faire progresser la détente, le désarmement et le développement du tiers monde. À cet égard, nos objectifs de politique étrangère sont souvent apparentés à ceux de la Yougoslavie; en outre, les consultations politiques bilatérales sont précieuses. Le Secré-

taire d'État aux Affaires extérieures a rencontré son homologue yougoslave à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, en août. Le Commissaire aux langues officielles et le sous-secrétaire d'État adjoint à la citoyenneté et aux langues officielles se sont rendus en Yougoslavie, en juin et en novembre respectivement. De même, le ministre de la Santé et du Bien-être social a profité de sa participation à une conférence de l'UNESCO à Belgrade pour rendre visite à son homologue yougoslave.

À l'heure actuelle, la coopération nucléaire est la principale composante des relations du Canada avec la Roumanie. Ainsi, en 1980 comme par les années précédentes, il y a eu plusieurs échanges de visites portant sur des questions nucléaires. Mentionnons notamment les visites en Roumanie du secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du président de l'Énergie atomique du Canada Ltée, ainsi que la visite au Canada du secrétaire d'État au Commerce extérieur et à la Coopération économique internationale de la Roumanie. Lors de la visite du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Roumanie, en juillet, les consultations politiques Canada-Roumanie pour l'année 1980 se sont tenues à Bucarest. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre roumain du Commerce extérieur et de la Coopération économique internationale se sont rencontrés à New York en août, pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale, pour faire le point sur les questions bilatérales et internationales.

En novembre, un sous-ministre adjoint d'Industrie et Commerce a dirigé une délégation canadienne à Bucarest à l'occasion de la session de 1980 de la Commission gouvernementale mixte pour la promotion du commerce et de la coopération économique. Plus tôt dans l'année, le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État au Commerce extérieur et à la Coopération économique internationale de la Roumanie avaient signé un mémoire d'entente sur l'agriculture, établissant une commission mixte de l'agriculture. La première réunion de cette commission doit se tenir à l'été de 1981.

La première session du Comité mixte Canada-Bulgarie pour la coopération vétérinaire s'est tenue à Sofia en septembre. La création du comité a été décidée lorsque le ministre de l'Agriculture de la Bulgarie a visité le Canada en novembre 1979. En septembre également, un sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures a dirigé une délégation canadienne à Sofia pour passer en revue les questions bilatérales et internationales.